



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER INFORME LES USAGERS SUR L'ÉTAT DES ROUTES PÉRIODE DE VIABILITÉ HIVERNALE : DU 16/11/20 AU 15/03/2021

Comme chaque année, les conditions climatiques hivernales impliquent la mise en place du dispositif appelé Viabilité Hivernale, pour faciliter, pendant cette période sensible, les déplacements sur l'ensemble du réseau routier dont le Conseil départemental a la charge.

Du 16 novembre 2020 au 15 mars 2021, le Conseil départemental mobilise une soixantaine d'agents chaque semaine et vingt-cinq camions équipés de lames et de saleuses.

Comment est traité le réseau routier ?

Les 4 600 km de routes départementales sont répartis en quatre catégories de réseaux routiers, tenant compte du trafic de véhicules et de la nécessité de désenclaver toutes les communes du département et les zones d'activité importantes.

Le niveau de service assuré varie selon la catégorie du réseau. Les routes les plus circulées sont donc dégagées en priorité.

- Le réseau dit « permanent et prioritaire » de 723 km est traité 7 jours sur 7 et 24h sur 24 ;
- Le réseau intermédiaire, représentant 242 km, est traité les jours ouvrés de 6h à 20h ; toutefois, en cas de conditions météorologiques dégradées (ex : neige, verglas généralisé), les interventions sont possibles, sous certaines conditions, au-delà de ces horaires, y compris le week-end ;
- Après le traitement des deux réseaux précédents, les agents interviennent sur 1 068 km les jours ouvrés, entre 6 heures et 20 heures, afin de désenclaver toutes les communes du département ainsi que les zones d'activité importantes ;
- Le reste du réseau routier correspond aux routes dites « non classées », représentant 2 550 km. L'intervention a lieu uniquement après traitement des réseaux déjà cités, les jours ouvrés, pendant les heures normales de travail.

La diffusion de l'information

- Le site www.inforoute18.fr
- Le **numéro vert 0 800 15 15 18** : il renseigne sur les conditions de circulation
- Le compte Twitter : http://twitter.com/cg_18 : les utilisateurs de ce service pourront s'abonner à ce service d'alerte.
- La page Facebook : **Conseil départemental du Cher**.

La viabilité en chiffres

- ✓ 1 permanent d'information chargé de la coordination,
- ✓ 4 coordonnateurs,
- ✓ 8 patrouilleurs,
- ✓ 42 chauffeurs de camions ou accompagnateurs,
- ✓ 1 mécanicien,
- ✓ 25 camions équipés de saleuses portées et lames, dont 23 équipées de bouillie de sel,
- ✓ 3 000 tonnes de sel utilisées en moyenne chaque année, soit 250 000 € (15 sites de stockage de sel),
- ✓ 25 000 € : coût d'une cuve de stockage de saumure (10 cuves de stockage de saumure et 2 sites de production de saumure),
- ✓ 150 000 € : coût d'un camion équipé d'une saleuse et d'une lame,
- ✓ 10 stations météorologiques routières.



CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER

1 place Marcel Plaisant - CS n° 30322
18023 BOURGES CEDEX

Contact presse : Sandrine Pain Tél. 02 48 27 81 96
sandrine.pain@departement18.fr

